

2014-2015

Réforme des rythmes scolaires

" Une année sacrifiée "



Gilets Jaunes (Céline FABRE)

2014-2015



SOMMAIRE

1. La réforme et la ministre
2. Une réforme, des boycotts, la liberté d'expression
3. Le cas douloureux de Marseille
4. Une réforme dont le coût est réel : la plainte des maires
5. Recours juridiques contre la réforme : la décision du conseil d'Etat
6. La réforme ignore les enfants en situation de handicap
7. Un "Kit Famille" pour Noël
8. Des élections à interpréter
9. Parmi les conséquences de cette réforme : la fuite vers le privé
10. Cinq matins, ça ne sert à rien...sinon à fatiguer...
11. Les rythmes scolaires en Europe ne sont pas en faveur des décrets Peillon-Hamon
12. La fin de la maternelle ?
13. Démantèlement du tissu associatif
14. Augmentation de l'insécurité
15. Dommages collatéraux

En annexe : fichier de 5484 témoignages concernant les TAP



*Voilà un trimestre que la réforme des rythmes scolaires a été généralisée à toute la France...
L'heure des premiers bilans a sonné.*

1. La réforme et la ministre

Cette réforme aura vu se succéder jusqu'à 3 ministres différents tellement elle aura été sujette à polémique !

La dernière en date, Mme Najat Vallaud-Belkacem, a été nommée juste avant la rentrée des classes le 26 août 2014.

Même si son prédécesseur, Benoit Hamon, avait déjà tout préparé avant son arrivée au ministère, c'est cette « [reine de la com'](#) » qui a eu la lourde tâche de faire face aux insatisfactions inhérentes à cette réforme.

Et des mécontents il y en a ! Car cette réforme ne va pas dans l'intérêt de l'enfant, non seulement dans sa mise en place mais **aussi dans son fondement !**

- L'ancienne ministre du Droit des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, qui se voulait la « [ministre de l'Égalité](#) » devrait savoir que diminuer le temps scolaire des enfants sur la journée, au profit d'activités l'après-midi, [défavorise le travail des femmes](#).
- Cette organisation [favorise les inégalités des chances de réussite](#). **Cette réforme ne fait qu'augmenter les inégalités déjà existantes au lieu de les réduire !**
Les enfants "privilegiés" (bénéficiant de locaux, personnels, matériels disponibles...) le sont encore plus, les autres restent délaissés... **cette réforme creuse les écarts !**
C'est encore plus flagrant avec **les enfants en situation de handicap** qui nécessitent une Aide de Vie Scolaire (AVS) !

Creuser les inégalités et défavoriser le travail des femmes, ce sont deux des raisons qui font que [l'Allemagne remet en cause cette organisation](#) (cours le matin / activités l'après-midi) qui y était généralisée.

- Les temps périscolaires supplémentaires, qui découlent de la réorganisation des temps scolaires, **coûtent chers** et sont **difficiles à organiser**.

Même à Lyon, [« une collectivité proactive sur la question des temps périscolaires »](#), aux dires de la ministre, [les activités deviennent payantes](#), ajoutant des **charges aux parents** et dérogeant ainsi au principe d'égalité d'accès (qui lui est pourtant si cher...).



Sachant qu'un de ses mentors, [Ségolène Royal](#), exprimait clairement que cette réforme des rythmes scolaires était mal menée et qu'il aurait mieux valu la tester avant de l'imposer à tous de la sorte,

Sachant que le bilan de l'année 2013-2014 dans les 4000 communes où la réforme a été appliquée est majoritairement négatif ([surtout en termes de réussite scolaire](#)),

Sachant que le Premier Ministre, Manuel Valls exprimait clairement que [«Ce qui marche doit être maintenu, ce qui ne marche pas doit être réétudié ou abandonné»](#),

Pourquoi ne pas faire marche arrière vis-à-vis de cette réforme, ou, tout au moins, laisser un moratoire ou le libre-choix, comme certains maires l'ont demandé ?

(Rappelons au passage qu'en 2008, Xavier Darcos, lui, avait laissé le libre choix aux maires d'appliquer la « semaine de 4 jours » ou pas)

Aujourd'hui encore, **il n'est pas trop tard** pour changer de cap et faire preuve d'**écoute** et de **clairvoyance**.

Mais l'action de la ministre vis-à-vis de cette réforme a été toute autre...

D'ailleurs certains membres du ministère l'affirment : « elle n'est là que pour faire de la comm', [...] [elle ne fera rien](#) » alors que l'Education en France aurait tant besoin...

Un cadre de gauche la trouve même [« dangereuse pour l'école »](#)...



2. Une réforme, des boycotts, la liberté d'expression

Depuis la rentrée de septembre, de nombreux parents ont décidé de mettre en place [des actions de boycott](#) de l'école en signe de protestation à cette réforme.

Les actions ont eu lieu tous les mercredis (ou samedis selon les localités) de septembre puis se poursuivent encore [les 1ers mercredis de chaque mois](#) comme par exemple [le 3 décembre dernier au Havre](#), à [Caudry](#) ou à [Strasbourg](#).

Au milieu des pétitions, [barrages filtrants](#), manifestations et [boycotts du mercredi](#) une autre forme de contestation est apparue : [le refus du règlement intérieur des écoles](#).

En effet, une partie du Règlement Intérieur porte sur la scolarisation sur 4 jours et demi. En absence de vote positif du nouveau règlement, c'est l'ancien règlement intérieur qui fait foi, à savoir avec une scolarisation sur 4 jours !

Le Code de l'Éducation (art. R411-5, art.D411-2, art D411-6) nous rappelle que le DASEN propose en début d'année scolaire un règlement intérieur type pour les écoles maternelles et élémentaires. Ce dernier est soumis au vote lors du conseil d'école, car c'est le conseil d'école qui établit le règlement définitif.

Le règlement intérieur doit respecter les textes législatifs nationaux... mais seul **le vote** de ce règlement permet l'application officielle des textes dans l'école !

Aussi, en votant contre l'application du règlement type proposé par le DASEN, avec 4,5 jours, les parents, enseignants et élus affirment officiellement leur opposition à la réforme des rythmes scolaires.

Plusieurs conseil d'écoles ont d'ores et déjà fait ce vote d'opposition, comme à Verrières, Isola 2000, Isola Village, Nice (06), Blainville (50), Janvry (91) ou St Priest (69), malgré les pressions subies et le manque d'informations quant à ce point juridique.

Mais face à cette opposition légitime, le gouvernement n'a cessé de menacer et réprimander, tout en martelant dans les médias que « tout va bien »...

**Pourquoi mettre autant de pressions aux maires,
aux personnels enseignants et aux parents qui s'opposent à cette réforme
si celle-ci est tellement bien accueillie et bonne pour les enfants ?**



En effet, on ne dénombre plus

- les [menaces](#) et [rappels à la « loi »](#) faits aux maires,
- [l'incitation à la délation](#) auprès des directeurs d'école,
- [Les menaces](#) sur les enseignants,
- les [réprimandes](#) s'ils se montrent opposés à cette réforme,
- jusqu'à l'envoi de [gendarmes dans les écoles](#)
- et les [menaces d'amendes \(même de peine de prison\)](#) pour les parents qui boycottent le mercredi matin (alors que la loi prévoit (prévoyait) la « possibilité » de 4 demi-journées d'absences non-justifiées par mois).

En effet, force a été de constater que cette réforme, rejetée par la majorité des acteurs de l'Education, a entraîné un taux d'absentéisme important lors de la demi-journée supplémentaire (boycott du mercredi ou du samedi).

Ainsi, cette dernière loi donnant la possibilité de 4 demi-journées d'absences non justifiées par mois a été **modifiée dans le Bulletin Officiel du 1er janvier 2015** : "[Obligation scolaire, Circulaire interministérielle relative à la prévention de l'absentéisme scolaire - circulaire n° 2014-159 du 24-12-2014](#)".

Les parents ne mettant pas leur enfant à l'école "sans motif légitime ni excuses valables au moins quatre demi-journées complètes dans une période d'un mois" se voient alors menacés de sanctions pénales !

Ce système de répression entraîne ainsi une vigilance supplémentaire : les parents refusant, pour le bien de leur enfant, la présence de ce dernier lors de la cinquième demi-journée d'école, sont dans l'obligation de fournir un justificatif valable ! (les seuls motifs légitimes d'absences sont : la maladie de l'enfant ou d'un de ses proches s'il est potentiellement contagieux, une réunion solennelle de famille, un empêchement causé par une difficulté accidentelle dans les transports, l'absence temporaire des parents lorsque l'enfant les suit. Quel que soit le motif l'absence doit être signalée auprès de l'administration de l'établissement scolaire. A noter qu'un certificat médical ne peut être exigé que pour certaines maladies contagieuses).

De plus, [la fameuse loi Ciotti menaçant les familles de suppression des allocations familiales](#) a refait surface le 15 janvier 2015 : "*Alors que la ministre de l'Éducation nationale Najat Vallaud-Belkacem réfléchit à des mesures fortes pour « apprendre aux élèves le respect, la force de la loi » à la suite des incidents constatés lors de la minute de silence en hommage aux journalistes et dessinateurs de Charlie Hebdo, l'élu Eric Ciotti veut lui directement sanctionner une nouvelle fois les parents, en sucrant les allocations familiales.*"



Si l'on ajoute en plus [la surveillance internet instaurée par le gouvernement](#) le 24 décembre 2014, l'on peut aisément s'inquiéter pour la liberté et le principe républicain en France...

Avec les attentats du 7 janvier 2015 à Charlie Hebdo, la question de la liberté d'expression est revenue sur le devant de la scène de façon dramatique.

Nombreux sont les politiciens qui ont suivi l'élan national pour dénoncer l'obscurantisme et (ré)affirmer cette valeur si chère à la France, l'impertinence, l'irrévérence, la liberté d'opinion, la liberté d'expression, **le fondement de toute démocratie** en disant simplement : **JE SUIS CHARLIE.**

Une fois l'émotion passée, espérons que les actions suivront et que cesseront les faits autoritaristes rencontrés depuis des mois face à cette réforme non votée, imposée, contre l'avis du peuple.

Car face aux événements choquants qui ont coûté la vie à 17 personnes, l'Education a un grand rôle à jouer. N'oublions pas que les terroristes qui ont sévi sont nés et ont grandi en France. Bloquer les frontières ne changera peut être pas grand chose si l'Education Nationale, les parents et chaque membre de notre société ne fait rien.

La réforme des rythmes scolaires ne va pas dans le bon sens et empêche d'autres grandes mesures urgentes d'être prises.



3. Le cas douloureux de Marseille

Depuis l'annonce de cette réforme fin 2012, Monsieur Gaudin, maire de Marseille, ne cesse de s'y opposer et de dire qu'il ne pourra pas la mettre en place dans sa ville... et la rentrée 2014 est arrivée.

Résultat : la ville n'est pas prête !

Les élus avaient proposé un plan basé sur du soutien scolaire qui n'a pas été autorisé par le gouvernement et ils ont ainsi du mettre en place un plan de secours à la dernière minute.

Profitant de la possibilité offerte par Benoit Hamon (décret d'assouplissement) de regrouper les activités sur un après-midi, le choix est pris après une rapide concertation des écoles, et porte sur le vendredi après-midi.

Malgré tout à la rentrée aucune activité périscolaire n'était en place : les enfants dont les parents travaillent se retrouvaient dehors le vendredi à 11h30 !

Pas assez d'animateurs disponibles !

Une situation des plus explosives qui a généré la colère de nombreux parents et l'intervention de la ministre de l'Éducation Nationale !

Même si Benoit Hamon ne cessait de répéter que **la mise en place d'activités périscolaires n'était pas obligatoire pour les maires, le tribunal administratif en a décidé autrement** et [condamne la mairie de Marseille à organiser des activités périscolaires !](#)

C'était déjà le cas pour tout maire de bon sens concerné par ses concitoyens, et le Tribunal Administratif le confirme: **l'organisation d'activités périscolaires est OBLIGATOIRE !**

Ainsi il va sans dire que **cette réforme ajoute un coût considérable à la gestion de la ville !**

Coût qui n'est pas totalement compensé par le gouvernement !

Aujourd'hui encore [la ville manque d'animateurs](#) (près de 1500 !) et donc seule la moitié des écoles bénéficie d'activités ou de garderies le vendredi après-midi...

Notons également que le cas Marseillais n'est pas si unique : 13% des communes françaises n'ont pas mis en place d'activités périscolaires selon [une enquête de la CAF.](#)



4. Une réforme dont le coût est réel : la plainte des maires

Aux antipodes du discours ministériel, une [enquête de novembre 2014 menée par le journal « les Echos » et l'AMGVF](#), révèle que la majorité des maires est insatisfaite par cette réforme !

La principale difficulté : **son coût !**

Une fois l'aide de l'Etat et de la CAF attribuées (et la participation des parents pour 38% des communes !), c'est **en moyenne à 2 millions d'euros de surcoût** que les mairies des grandes villes doivent encore faire face pour mettre en place cette réforme !

Les maires regrettent de devoir supporter ce reste à charge important, et que l'aide de l'Etat ne soit pas pérennisée.

Ils sont par ailleurs globalement insatisfaits du fonctionnement d'attribution des aides de la CAF et des aides et outils fournis pour « faciliter la mise en œuvre de cette réforme ».

Notons d'ailleurs qu'une étude de la CAF et de l'AMF, estime le coût brut médian de la réforme à **200€ par enfant par an**, et une moyenne de 224€, somme qui **n'est jamais compensée en totalité** par les subventions.

Ils sont nombreux à annoncer que la gratuité des activités ne pourra être maintenue sans l'aide de l'Etat et/ou qu'ils devront augmenter les impôts pour faire face à ces nouvelles dépenses !

C'est le cas de [Jean Claude Gaudin, maire UMP de Marseille](#), à [Bordeaux](#), à [Vaux-le-Pénil](#), à [Lampdes](#), mais également de [Martine Aubry, maire PS de Lille](#)... comme quoi le mécontentement **dépasse les clivages politiques**, à l'instar d'un [Jack Lang, ancien ministre PS de l'Education Nationale qui qualifie cette réforme des rythmes scolaires de désastreuse](#), ou d'autres maires PS comme à [Saint-Paul-le-Jeune](#) ou à [Fos-sur-Mer](#)...

D'autant que cette réforme est imposée à un moment où la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est diminuée ! De quoi assurer la crispation de nombreux élus, dont le président de l'AMF (Association des Maires de France), [François Barouin se fait le porte parole](#) !

L'Etat demande aux élus de **faire plus avec moins** de moyens !

De nombreux maires ont décidé de manifester leur mécontentement, comme ceux [d'Ile-de-France le 22 janvier prochain](#) !

Certains se voient contraints de faire payer les activités par les parents, comme à [Lyon](#) ou [Puteaux](#) par exemple.



Mais que ce soit dans les grandes villes ou les plus petites rurales, le coût de cette réforme n'est pas le seul problème rencontré par les maires dans sa mise en place :

1) **des difficultés organisationnelles :**

- le recrutement d'animateurs ([certains maires doivent assurer les animations !](#))
- la répartition des élèves
- la crispation de certains employés municipaux et animateurs ([grèves](#), etc...)
- le manque de locaux
- l'organisation de la transition école/centre de loisir le mercredi

2) **des difficultés relationnelles :**

- de par la distorsion du discours national qui laisse espérer aux familles des activités
- de par le mécontentement des familles dont le quotidien est bousculé
- dans les relations avec l'Education Nationale

Face à ces difficultés certains ont déjà décidé de **faire marche arrière** et de ne plus mettre en place d'activités périscolaires, comme à [Saint-Pierre-le-Moûtier](#) ou à [Combs-la-Ville](#) par [exemple](#), ou de [réduire le nombre d'inscrits](#) !

Et les maires ici ne se posent qu'en bon gestionnaires de leurs communes. Les enjeux pédagogiques de cette réforme ne sont volontairement pas abordés.

Face à ces contestations, [la ministre de l'Education Nationale a réagi](#), rejointe par le Premier Ministre qui a annoncé le 27 novembre 2014 que [l'aide de l'Etat sera pérennisée !](#)

[Un soulagement de courte durée](#)... car si le fond d'amorçage devient un fond de soutien de 400 millions, la baisse de la DGF s'estime elle à 11 milliards ! **Le compte n'y est toujours pas !!!**

L'AMRF (Association des maires ruraux de France), après avoir rédigé une [« lettre au père-noël »](#), réclame donc que [l'intégralité des dépenses](#) soit financée.

Les élus sont encore nombreux à dénoncer les méfaits de cette réforme comme à [Colmar](#), à [La Bassée](#), à [Port-de-Bouc](#),...

D'autant que si l'annonce de [la pérennisation de l'aide de l'Etat avait pour but de calmer le jeu](#), il ne faut pas oublier que **cette aide sera soumise à condition : la création d'un PEDT (projet éducatif territorial) !**

Un mécanisme qui est [loin de satisfaire les communes](#).

Actuellement sur les 24 000 communes ayant une école,
[seulement 7000 se sont engagées dans un PEDT...](#)



Par cette mesure le gouvernement veut donc
favoriser la création de Projets Territoriaux.

Par cette mesure le gouvernement veut donc
favoriser une école différente selon les localités.

Par cette mesure, le gouvernement veut donc
favoriser les inégalités !

Totalement [à l'encontre des recommandations de la Cour des Comptes de 2008](#) : « La **décentralisation** et le développement des politiques locales qui en sont la conséquence se traduisent par des risques **de rupture du principe d'égalité** devant le service public, compte tenu des moyens très variables dont disposent les collectivités locales et des priorités qu'elles donnent à leur action. »

Et avec [tous les dangers que cela implique.](#)



5. Recours juridiques contre la réforme : la décision du conseil d'Etat

Le décret du 24 janvier 2013 sur l'aménagement du temps scolaire, dit décret Peillon, ne cesse de rencontrer des oppositions depuis sa parution.

Plusieurs recours en justice ont été portés à son encontre auprès du Conseil d'Etat, dont ceux de la commune de Janvry et de la commune de Fournels parmi les premiers déposés et pourtant parmi les derniers traités.

[Le 10 décembre dernier leurs recours ont été évoqués](#) devant le Conseil d'Etat.

Le rapporteur public s'est prononcé en faveur d'un rejet de la demande des deux communes de faire annuler la réforme.

En effet selon ce dernier : « les rythmes scolaires n'ont pas entraîné de surcharges financières susceptibles de mettre en péril l'économie des communes et le décret n'oblige pas par lui-même les municipalités à mettre en place des activités périscolaires. »

Une aberration lorsque l'on regarde la condamnation de Marseille ou le rapport de l'AMGVF cités précédemment !

C'est pourquoi le maire de Janvry, Christian Schoettl, a demandé à ses pairs de lui communiquer leurs dépenses relatives à cette réforme, afin de témoigner contre l'affirmation du rapporteur public.

Car le Conseil devait rendre son avis début janvier, ce qui permettait de [constituer un dossier](#) prouvant les erreurs du rapporteur pendant le délai imparti.

Nombreux sont les élus qui ont répondu à l'appel.

Cependant le dossier ne put être remis au Conseil d'Etat car c'est [finalement le 23 décembre que ce dernier se prononça](#), en suivant [étonnamment les propos du rapporteur public](#).



Et pourtant, tous les arguments du rapporteur public sont FAUX...

- 1) **L'accueil périscolaire est une attente ferme des familles**, la décision du TA pour Marseille l'a **rendu obligatoire depuis le 10 octobre 2014**. Mais le financement de cette obligation faite aux communes n'est pas assuré.
- 2) **La réforme des rythmes scolaires perturbe bien les budgets communaux**, (et ce même sans mettre en place d'activités !) que ce soit dans les métropoles régionales (Marseille, Bordeaux, Strasbourg, Lyon, ...) ou dans les petites communes moins richement dotées de DGF et de DSU qui, bien souvent, sont au-dessous des tailles critiques pour bien des activités (cantine conforme aux normes contemporaines, locaux conformes au code de la construction, numérique dans les écoles,...)
- 3) **Cette réforme est aussi un puissant agent d'inégalités**. Il y a désormais les communes où le périscolaire fonctionne avec 150€/enfant/an, et les communes où le périscolaire fonctionne avec 900€/enfant/an.

L'état, en affirmant que le périscolaire est une compétence seulement communale (mais qu'il impose, nous l'avons vu plus haut), s'exempte d'un financement et laisse les communes seules pour financer cette charge. L'état devient ainsi le promoteur de l'inégalité des enfants à l'école.

- 4) **Cette réforme crée une responsabilité pénale supplémentaire pour les maires** lors des temps périscolaires, en l'absence des directeurs(trices) d'école sur ces temps-là.
- 5) **Cette réforme ignore les enfants handicapés scolarisés en CLIS**. Le rapporteur public a expliqué, le 10 décembre, **que les enfants handicapés ne subissaient pas de discrimination**. Ce n'est pas vrai. RIEN n'a été préparé pour tout le temps « non scolaire ». Que ce soit la cantine ou le périscolaire avant ou après le temps scolaire, aucune partie prenante concernée par ces 2 temps n'a participé à l'élaboration du PPS.

**C'est pour ces 5 raisons et bien d'autres que l'arrêt du Conseil d'Etat
ne signe pas la fin du combat !**

Le député Pierre Morel-à-l'Huissier, maire de Fournels, a décidé de [porter l'affaire devant la Cour Européenne de Droits de l'Homme](#).

Le débat juridique reste donc à suivre...



6. La réforme ignore les enfants en situation de handicap (discrimination)

La réforme ignore les [210 400 enfants handicapés](#) du système français !

Un enfant circulera en taxi ou en véhicule adapté entre son domicile et son école avec des horaires alignés sur ceux du temps scolaire. IL n'a aucune chance de participer aux activités périscolaires s'il en existe, dans l'école d'accueil ou dans une école de sa commune de résidence.

Plus fort encore : quand bien même l'enfant arriverait à participer à des activités périscolaires, il est inconnu par le service scolaire. La nature du handicap et les modalités spécifiques de son accueil, éventuellement le recours nécessaire à un personnel avec une formation spécifique à son handicap (pensons par exemple à un enfant sourd-muet qui débarque dans un périscolaire tenu par un étudiant doté seulement d'un BAFA ordinaire) restent inconnues par le maire et ses services qui, au mieux, découvriront l'existence de cet enfant dans leur école APRES la rentrée.

Le [Défenseur des droits](#) l'avait pourtant bien signalé depuis février 2014 : [seul 1/3 des enfants handicapés ont accès aux activités périscolaires !](#) **La réforme participe ainsi à leur discrimination !**

D'ailleurs **cette charge incombe bien à l'Etat** comme l'a déclaré le Tribunal Administratif de Versailles le 6 octobre 2014, une décision qui fait donc jurisprudence :

Le juge déclare que la Maison Départementale des Personnes Handicapées des Yvelines doit évaluer et fournir une notification concernant une demande d'Auxiliaire de Vie Scolaire durant les Activités Périscolaires

Le Juge déclare que les frais engendrés par la nécessité d'accompagnement de l'enfant handicapé ne sont pas à la charge de la commune mais de l'Etat, donc l'Education Nationale.

La [Ministre de l'éducation Nationale a saisi le conseil d'état](#), pour exprimer son opposition face à cette décision le 26 octobre, mais rejet immédiat de celui-ci car Hors délais.

D'ailleurs certains élus ([même au sein du PS](#)) demandent cette aide...

La seule aide fournie par l'Etat auprès des enfants en situation de handicap était alors de leur mettre à disposition [une AVS sur le temps périscolaire](#) mais le contrat reste fixe... donc soit les AVS travaillent bénévolement soit ce temps est pris sur le temps scolaire !



Puis le 19 novembre 2014, les accompagnants d'élèves en situation de handicap se sont rassemblés devant la direction académique d'Indre-et-Loire et y ont lu [une lettre de revendications](#) et d'interpellation à destination de Najat Vallaud-Belkacem, dans laquelle ils et elles exposent leurs conditions de travail.

Si bien que François Hollande [a promis le 11 décembre 2014](#) dernier d'apporter une aide particulière pour les enfants handicapés (le gouvernement fait alors preuve d'une adaptation hors du commun face aux difficultés rencontrées...)

En effet, [le Bulletin Officiel du 1er Janvier 2015](#) confirme cette promesse :

"Enfin, comme annoncé lors de la Conférence nationale du handicap du 11 décembre 2014, pour répondre à la demande des familles et des élus, **les Caf peuvent accompagner et soutenir financièrement les communes qui souhaitent rendre leurs activités périscolaires déclarées accessibles aux enfants en situation de handicap**. À cet effet, les communes peuvent déposer auprès des Caf une demande de financement au titre du fonds « publics et territoires », laquelle sera examinée par leur conseil d'administration au regard des critères d'éligibilité définis par la Cnaf dans une circulaire qui sera élaborée en lien avec les associations concernées et publiée courant janvier 2015."

Ainsi, les communes peuvent déposer une demande, qui sera examinée par le conseil d'administration, qui, lui, décidera d'une aide financière, au regard des critères d'éligibilité définis par la CNAF dans une circulaire... bref, autant dire que le parcours du combattant sera rude pour que plus d'un tiers des enfants handicapés ait accès aux TAP !

Ils n'ont pas fini d'être... exclus !



7. Un "Kit Famille" pour Noël

[La surprise de Noël la voici !](#)

Le gouvernement a mis en ligne [sur son site un kit de survie](#) pour les défenseurs de François Hollande qui se retrouveraient en difficulté dans les conversations du repas de Noël.

A chaque remarque démontrant les bévues du gouvernement, une réponse calibrée par les communicants du pouvoir. Un outil interactif innovant, à classer entre propagande et ridicule selon certains.

Et inévitablement, la réforme des rythmes scolaires y est citée en 2^{ème} position !

Etrange lorsque l'on sait de la propre bouche de la ministre que « [les rythmes scolaires se passent bien](#) », que cette réforme est « très bien acceptée »... et pourtant le gouvernement propose un kit pour répondre à des remarques négatives la concernant !

Car la réalité c'est que [96% des gens pensent qu'il faut renoncer](#) à cette réforme.

Voici ce que l'on trouve dans ce kit :

Si votre oncle ou grande sœur vous dit : « **Avec les nouveaux rythmes scolaires, les enfants sont fatigués** ».

Répondez tout simplement : « *Avant la réforme, seulement 20 % des écoliers avaient accès à des activités sportives, culturelles,... maintenant, la plupart y aura accès. C'est quand même une sacrée mesure d'égalité ! En plus, la charge de travail est mieux répartie sur la semaine ; les spécialistes s'accordent à dire que c'est mieux pour le rythme et la concentration des enfants.* »

Mais le problème c'est que **tout cela est simplement... FAUX !**

Les activités auxquelles accèdent la plupart des enfants depuis la réforme n'ont rien à voir avec les activités qu'ils pratiquaient avant, dans de meilleures conditions.

De plus cette réforme ne fait que CREUSER les inégalités au lieu de les effacer.

Car les activités mises en place dépendent des communes et de leurs moyens, des locaux disponibles, du personnel qualifié ou pas, variant forcément d'une commune à l'autre, voire même d'un quartier à l'autre !

En plus même si la charge de travail **paraît mieux répartie** sur la semaine, tout le monde se rend compte **qu'il n'en n'est rien** et qu'au final la plupart des enfants sont fatigués le vendredi voire dès le jeudi !

Contrairement à ce qui est dit dans le kit, les spécialistes ne sont pas tous d'accord ! Bien au contraire !



La chronobiologiste [Claire Leconte](#) se bat contre CETTE réforme depuis les premières heures.

[Nicole Delvolvé](#), spécialiste en ergonomie scolaire, estime elle aussi que cette réforme ne va pas dans le bon sens.

De nombreux psychologues spécialistes de l'enfant moins connus en témoignent comme Rose-Angélique Belot pour qui [« la loi a rompu un précieux équilibre »](#).

Pour [Louis Forgeard](#), pédopsychiatre, « la réforme des rythmes scolaires conduit à des aberrations au regard des données chronopsychologiques dont elle se réclame pourtant ».

Sans parler des milliers de parents et enseignants qui le constatent désespérément chaque jour !

François Testu, qui a longtemps défendu aveuglément cette réforme, [revient finalement sur sa position](#).

[Hubert Montagner](#) quant à lui s'il défend encore en partie les idées de Vincent Peillon, déplore, dans une lettre ouverte à Mme la ministre, la mise en place de cette réforme où le temps de l'enfant reste divisé et morcelé !

Il ne reste guère que Marcel Rufo, pédopsychiatre hautement médiatique mais certainement pas chronobiologiste spécialiste du rythme de l'enfant, pour défendre cette réforme (quoiqu'il [regrette également que la demi-journée supplémentaire n'ait pas été mise le samedi](#))... et quand on sait que [sa fille est une proche conseillère de François Hollande](#) on peut se poser des questions quant à son impartialité.

Non, la plupart des **spécialistes** était opposée à la semaine de 4 jours car **son trop long week-end** désynchronisait les enfants, les rendant moins performants le lundi...

La réforme de Mr Peillon ne change RIEN au problème, l'assouplissement de Mr Hamon AGGRAVE la situation avec le vendredi après-midi libéré !



8. Des élections à interpréter

A) Elections de parents d'élèves.

Les [résultats de 2014-2015](#) sont éloquents : les parents ne se retrouvent pas dans les fédérations et préfèrent se présenter **sans se constituer en association** !

- FCPE : 14,17 %
- PEEP : 2,36%
- UNAAPE : 1,52%
- Associations locales non affiliées : 13,73%
- Listes parents non constituées en associations : 62,03%
- Listes d'union : 6,19%

La FCPE, d'abord opposée à cette réforme estimant qu' [« elle ne répond pas aux attentes des parents »](#) puis qui la défend farouchement [depuis qu'elle a reçu 150 000€ de la part de Vincent Peillon](#) (un retard de paiement selon les concernés), a cette année **encore perdu de nombreuses voix** (- 1,32%) !

Malheureusement, **les parents indépendants** n'étant pas constitués en association, **bien que majoritaires, n'auront finalement pas mot à dire** sur les politiques menées par le gouvernement en matière d'éducation, laissant cette lourde responsabilité à une FCPE qui représente à peine plus d'1/10^{ème} d'entre eux.

B) Les élections syndicales des professionnels de l'Education Nationale

[Malgré une couverture médiatique quasi inexistante](#), les élections professionnelles dans l'Education Nationale représentent un enjeu capital pour des milliers de personnels et d'enfants ! Elles ont vu cette année un net recul de la FSU (-5 points) et une percée de FO qui devient le 3^{ème} syndicat représentatif.

Chez les professeurs des écoles, le Snuipp Fsu passe de 48 à 44% (-4%) des voix. Il garde 6 sièges sur 10 à la CAPN.

Unsa est stable à 25% des voix et 3 sièges.

FO progresse de 9 à 13% (+4%) des voix et garde un siège.

Cette forte progression de FO dans le primaire est indubitablement liée à la position du syndicat qui **s'est toujours opposé à la réforme des rythmes scolaires**, demandant l'abrogation des décrets qui la mettent en place et à la territorialisation qu'elle représente.



[Le Monde](#) analyse la baisse de la FSU ainsi :

« **La question des rythmes scolaires** dans le premier degré, celle de la modification des décrets de 1950 dans le second degré, ont montré qu'il n'est pas simple de conserver une position constructive quand les résultats de la négociation avec le gouvernement sont en demi-teinte. »

[Le Figaro](#) pense également que la FSU aura « payé son positionnement hésitant sur la réforme des rythmes scolaires: le Snuipp-FSU, syndicat majoritaire chez les enseignants d'école primaire avait soutenu cette réforme gouvernementale puis opéré un virage complet en cours de route pour plaire à ses troupes. »

[Certaines sections](#) du Snuipp s'opposent à la réforme, mais pas toutes.

Pas de victoire pour les réformistes, selon le [Café Pédagogique](#), car « Le camp réformiste (Unsa et Sgen Cfdt) reste rigoureusement stable. Il avait 30,7% des voix en 2011. Il représente 30,8% des voix en 2014. Si le Se-Unsa peut dire qu'il "rassemble de plus en plus de professeurs" c'est parce que le Sgen cfdt connaît un léger recul. »

Par contre on assiste au « **progrès des anti-réformes**. La progression de FO est évidemment l'événement de cette élection. FO souligne que sa " progression conforte nos mandats pour la défense de la République... mise à mal par la refondation de l'Ecole et les contre-réformes qui en découlent notamment le socle de compétences et une territorialisation". Elle partage avec le Snalc, la Faen, Sud et la Cgt une opposition fervente aux réformes. Ce camp anti-réformes pédagogiques comme statutaires représentait 27% des voix en 2011. Il sort des élections renforcé avec 31% des voix. **Il pèse maintenant autant que le camp réformiste.**

[Les Echos](#) nous indiquent que pour expliquer ses bons résultats, le SNALC mettait le 4 décembre 2014 en avant, dans un communiqué, sa « **ferme opposition à la réforme des rythmes scolaires dans le primaire** ».

Cela rejoint [l'enquête UNSA](#) menée en juin 2014 où le syndicat, pourtant favorable à la réforme, dévoilait que **81% des enseignants étaient contre les politiques menées par le gouvernement !!!** Et que les résultats étaient encore plus marqués **chez les professeurs des écoles** où seulement 14% approuvaient la politique menée (donc dans le primaire.... Les rythmes scolaires) !



9. Parmi les conséquences de cette réforme : la fuite vers le privé

Dès le début les syndicats et opposants à la réforme tels que les « **Gilets Jaunes** » voyaient en cette réforme une manœuvre du gouvernement pour « privatiser » l'École de la République.

D'ailleurs en mai 2014, les Gilets Jaunes publiaient [un sondage](#) où 55% des parents qui subissaient la réforme depuis la rentrée 2013, envisageaient de mettre leurs enfants dans le privé alors que cette idée ne leur était pas venue auparavant.

Il semblerait que la ministre elle-même s'attendait à cet effet dans un lapsus qu'elle a eu sur [France Inter](#), précisant qu'il n'y avait pas eu « l'afflux **que l'on avait imaginé** » !

Même si ce dernier a longtemps démenti, les chiffres sont là : la rentrée 2014, avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, a vu [le nombre d'inscriptions dans les écoles privées fortement augmenter](#) !

En effet la réforme des rythmes scolaires n'est pas obligatoire pour les établissements privés. Aussi 90% de ces derniers sont restés au rythme des « 4 jours ».

Même, comble de l'histoire, certaines écoles privées qui avaient expérimenté la réforme en 2013, reviennent au système de « 4 jours » avec cette rentrée 2014, comme par exemple [à Sainte Foy en Vendée](#).

Mais qu'ils appliquent cette réforme ou non, [les établissements privés perçoivent quand même le « fond d'amorçage »](#) destiné à mettre en place cette réforme ! [Un scandale](#) de plus qui fait se demander à certains si le gouvernement Hollande n'est finalement pas un gouvernement « de droite ».

Double bénéfique pour le privé : augmentation des effectifs et augmentation des revenus !

Notons au passage que si les élus imposent ce décret, [la plupart mettent leurs enfants en école privée](#)... qui reste à 4 jours ! [« Faites ce que je vous dis et non ce que je fais »](#)... est-ce là l'exemplarité ?



10. Cinq matins, ça ne sert à rien...sinon à fatiguer...

Cinq matins de cours par semaine n'améliorent pas les résultats des élèves français.

En effet, on observe que les résultats médiocres de la France aux **études Pisa**, concernent des enfants qui **ont vécu leur scolarité du primaire avec 5 matinées !**

De plus, si l'on constate aujourd'hui que 20% des enfants arrivant au collège ne maîtrisent pas les fondamentaux, **c'était déjà le cas en 2007**, avec 5 matinées, comme le rapporte le [Haut Conseil de l'Education](#) !

Enfin, depuis septembre 2013, dans les 4000 communes qui ont appliqué cette réforme, [78% des enseignants](#) estiment que cela ne change rien aux apprentissages, voire aggrave la situation !

A l'issue de ce premier trimestre septembre-décembre 2014, ils sont encore nombreux [à témoigner](#) de l'inefficacité de la réforme, d'un « retard sur les programmes » s'ils comparent à l'an dernier au même moment, de « difficultés de concentration », de « [fatigue des élèves le vendredi voir dès le jeudi](#) », etc...

86% des enseignants trouvent que les enfants sont plus fatigués qu'avant selon un [sondage du Snuipp](#).

[Constat](#) partagé par les [enseignants](#), mais aussi les parents et tous les personnels scolaires !

Cela rejoint l'opinion publique du mois de décembre 2014 où [68% des français estiment que les dernières réformes ont dégradé le système éducatif français](#).

D'ailleurs, **même [dans les communes où « cela se passe bien »](#)**, comprenez « **où les gens sont satisfaits des activités** », où les enfants sont contents de « jouer avec leurs copains », on peut constater, encore au mois de juin (pour ceux qui appliquent depuis 2013), **une fatigue accrue** de ces derniers !

Comment dès lors favoriser les apprentissages ?

Peut être qu'en théorie, les chronobiologistes pensaient que ce système permettrait de moins fatiguer les enfants (et encore que certains le discutaient), mais [dans la pratique c'est le contraire !](#)

Certains médecins estiment même que [la réforme des rythmes scolaires est responsable de l'épidémie de gastroentérite](#) qui sévit en décembre 2014 ! Car elle touche plus particulièrement les plus jeunes. Or plus un enfant est fatigué, plus il est fragile et susceptible de tomber malade.

Malheureusement il en va ainsi de nombreuses [réformes pensées et imposées par quelques personnes](#) plus ou moins bien-pensantes mais complètement coupées des réalités du terrain...



Par ailleurs, **aucune évaluation de cette réforme** n'est mise en place par le gouvernement ! Seulement un comité de suivi, non pas pour vérifier son bien fondé, mais pour aider à sa mise en place !

Malgré toutes les critiques faites aux « évaluations nationales », dont les dernières ont été effectuées en mai 2013, elles auraient permis si elles avaient été poursuivies d'avoir une évaluation objective de cette réforme !

D'autant plus sur l'année 2013-2014 où seulement 4000 communes appliquaient la réforme, offrant un panel comparatif large.

Mais non rien n'a été fait, à croire que le gouvernement ne voulait pas prouver que « 5 matins c'est mieux pour les enfants » comme ils le vantent si bien... ou croire tout simplement qu'ils auraient prouvé indubitablement le contraire...

Au jour d'aujourd'hui aucune action n'est prévue en ce sens, alors que les bulletins trimestriels sont rédigés et centralisés par les inspections...

Au contraire lorsque l'on veut évaluer cette réforme l'Inspection Académique tend plutôt à [mettre des freins](#) en invitant les enseignants à ne pas y participer...

D'autres solutions existent pour améliorer les résultats scolaires de nos enfants et sauver l'Education Nationale, comme [celles citées amèremment par Mr Brighelli](#) ou [Eric Charbonnier](#) ou bien d'autres encore, toutes à discuter, mais malheureusement entre la réforme des rythmes scolaires et [d'autres réformes](#) ([redoublement](#), évaluations, [ZEP](#), etc...) on peut se demander si le gouvernement n'est pas plutôt en train d'effectuer **un nivellement vers le bas du niveau scolaire français !**

Cela suivrait les recommandations [d'un rapport de l'OCDE](#) qui sous couvert d'apprendre aux gouvernements à réduire les déficits budgétaires, son auteur, Christian Morrison, explique comment trouver le moyen de détruire les services publics (qui coûtent tant à l'Etat) sans mettre les gens dans la rue et avoir un soulèvement social.

Il stipule : « Les familles réagiront violemment à un refus d'inscription de leurs enfants, mais non à une baisse graduelle de la qualité de l'enseignement et l'école peut progressivement et ponctuellement obtenir une contribution des familles, ou supprimer telle activité. Cela se fait au coup par coup, dans une école mais non dans l'établissement voisin, de telle sorte que l'on évite un mécontentement général de la population. »

D'aucuns diraient que c'est exactement ce qui est mis en place avec la réforme des rythmes scolaires... même si [le « travail » a été commencé auparavant...](#)



11. Les rythmes scolaires en Europe ne sont pas en faveur des décrets Peillon-Hamon

Avec la mise en place de **la réforme des rythmes scolaires**, il est souvent mis en avant par ses défenseurs que la France était le seul pays d'Europe à avoir une telle organisation (journées continues sur 4 jours par semaine) et qu'il était temps de s'harmoniser avec les autres pays européens, pour « le bien et la réussite des enfants »... soi-disant...

En fait, si l'on regarde de plus près les études internationales, telles [les études PISA](#), on se rend compte que **de nombreux pays qui ont un système à 4,5 jours (ou plus !) ont des résultats inférieurs à la France !** C'est le cas pour **l'Italie, l'Espagne, le Portugal, la Belgique** francophone (donc certainement le pays qui a le plus de points communs avec la France !).

Ainsi une chose est sûre : **le passage de 4 jours à 4 jours et demi ne favoriseront pas les résultats scolaires des écoliers français !!!**

Reste les cas de l'Allemagne et de la Finlande, souvent cités en exemple !

Pour **l'Allemagne**,

Le système scolaire était depuis de nombreuses années sur un **modèle « cours le matin / activités l'après-midi »**.

C'est pour s'en inspirer que le gouvernement français proposa avec cette « réforme Peillon », de réduire la durée des journées de cours pour remplacer ce temps par des « activités périscolaires ».

Or, depuis quelques années **en Allemagne, on revient sur ce modèle** pour [favoriser des cours sur la journée entière](#).

Pourquoi ce revirement ?

La principale raison, c'est qu'en fait [le modèle « cours le matin/activités l'après-midi » favorise les inégalités !](#)

Les enfants des villes « riches », des quartiers « riches », avec infrastructures, personnels et matériels disponibles, où avec des parents qui peuvent payer, ont accès à des activités relativement épanouissantes. Les autres non...



Une autre raison qui justifiait l'abandon progressif du modèle « cours le matin/activités l'après-midi » était que [ce système défavorisait le travail des femmes](#), et des parents en général.

En effet, pour pouvoir s'occuper de leurs enfants l'après-midi, de nombreuses allemandes ne travaillaient pas ou devaient se contenter d'un travail à temps partiel...

Il n'y a qu'à voir les déboires des parents français où aucune activité n'a pu être mise en place à la rentrée 2014 (par exemple à Marseille), pour comprendre que **la modification des temps scolaires a une influence sur le travail des parents et donc sur toute la société.**

Après des essais concluant où les écoliers allemands qui suivaient **un système « journée entière » avaient de meilleurs résultats** que les écoliers qui suivaient un système « cours le matin / activités l'après-midi », le gouvernement allemand tente de généraliser ce modèle...

En Finlande,

Les experts de l'éducation s'accordent pour dire que les particularités de ce pays vaste et peu peuplé, où chacun doit trouver sa voie face à un environnement souvent hostile, aboutissent à [des valeurs culturelles trop différentes des françaises pour pouvoir avoir un système éducatif identique.](#)

Aussi, la **population y est très homogène** et partage donc la même culture avec un très faible taux d'immigration.

De plus la **valorisation sociale des enseignants** du fait qu'ils soient de véritables experts formés et reconnus comme tels, joue également son rôle.

Notons également que **la simplicité de la langue** d'un point de vue orthographique, le faible **nombre d'élèves** dans les classes, la présence **d'infrastructures aménagées**, **l'absence de redoublement** sont autant de différences qui participent indéniablement à la réussite finlandaise selon les experts, bien plus que les rythmes...

Ainsi nous comprenons bien en observant les systèmes scolaires européens, que **rien ne justifie la réforme des rythmes scolaires** en France instaurée par les décrets Peillons et Hamon... en tout cas certainement pas « le bien et la réussite des enfants français » !

Au contraire **cette réforme ne va pas dans le bon sens** ! C'est non seulement dans son application que cette réforme est mauvaise, mais surtout dans son fondement !



12. La fin de la maternelle ?

La réforme des rythmes scolaires est encore plus [dramatique en maternelle](#) !

A tel point que même le gouvernement, à contrario de son discours habituel, reconnaît qu'il y a « quelque chose à revoir » pour les maternelles...

Si l'on met ce discours en rapport avec la création potentielle des « jardins d'éveil », certains s'inquiètent déjà de [la disparition de notre école maternelle](#)...

En effet, puisque le « rythme scolaire » ne convient pas à l'école maternelle, autant remplacer cette dernière par des structures « [jardin d'éveil](#) »... sauf que lesdites structures ne seront ni gratuites ni forcément adaptées aux besoins des familles et enfants.

Selon **Hubert Montagner**, ancien directeur de l'unité « *Enfance inadaptée* » de l'Inserm : « L'accueil dans un jardin d'éveil sera dissuasif et discriminant pour les familles dont les moyens financiers ne seront pas suffisants, même avec un coût indexé sur les revenus. Faut-il rappeler que l'école maternelle est gratuite et ouverte à tous les milieux sociaux et ethniques grâce à la solidarité nationale et communale qui s'est maintenue dans la République au cours du XX^e siècle ? »

Cette inquiétude se confirmera-t-elle comme la responsabilité de la réforme dans la fuite vers les écoles privées s'est confirmée en cette rentrée 2014 ?



13. Démantèlement du tissu associatif

La réforme aura contribué à la disparition de nombreuses associations sportives et culturelles. Ces dernières sont touchées à bien des niveaux et constatent pour une majorité une diminution du nombre de licenciés.

C'est le cas par exemple pour de [nombreux clubs de judo](#), où selon le site [« alljudo »](#) qui a réalisé un sondage sur 186 clubs, **67% constatent une baisse du nombre de licenciés**, principalement chez les enfants.

Ils l'expliquent par la perte du créneau du mercredi matin, mais également parce que les enfants sont trop fatigués sur les autres créneaux et de nombreux parents estiment qu'ils font assez de sport à l'école...

Le problème c'est que la même activité pratiquée [dans des conditions différentes](#) (selon les locaux de l'école et son matériel, avec un encadrement différent) n'aura pas les mêmes vertus...

Même constat pour [les centres équestres](#) déjà malmenés par la hausse de la TVA.

Pour le tennis, c'est [18 000 licenciés perdus cette année en France](#), avec une forte baisse du nombre d'enfants inscrits, faiblement compensée par une augmentation du nombre d'adultes.

Problèmes de gestion des plannings, des [locaux](#), terrains ou des piscines, menaces sur les emplois, etc.. la liste des méfaits de la réforme est longue et touche tous les secteurs d'activités : natation, gymnastique et ski !

[Dans les Alpes-Maritimes](#), le refus de laisser les mercredis matins libres pour skier crée un véritable problème pour les associations sportives, mais pas seulement : les conséquences économiques pour les commerçants des stations de ski et société de transports sont catastrophiques !

Par ailleurs, un des autres effets négatifs de la réforme des rythmes scolaires c'est son coût pour les communes : les élus doivent ainsi faire des choix avec un budget restreint et obligation de mettre des activités périscolaires. L'argent est utilisé pour la réforme et n'est plus disponible pour les associations ou [festivals culturels](#)...



14. Augmentation de l'insécurité

On ne compte plus les incidents survenus depuis la généralisation de la réforme.

[Nombre et formation des animateurs insuffisants](#), ou [comportements complètement inappropriés](#), locaux inadaptés, [problèmes d'organisation](#)... tout autant de raisons qui augmentent l'insécurité pour nos enfants à l'école.

C'est ainsi que l'on se retrouve avec **des enfants en bas âge dans les rues** [ici](#) ou [là](#), des [traumatismes crâniens](#), des [brûlures](#)... sans parler [des parents qui se mettent en colère](#) quand ils passent plus d'une demi-heure pour récupérer leurs enfants à l'école ou [qu'ils ne le peuvent pas](#) !

Tout autant d'[incidents](#) que nous ne voyions pas autant avant la généralisation de la réforme des rythmes scolaires.

C'était pourtant prévisible : il n'y avait pas assez d'animateurs formés pour assumer cette réforme. Déjà qu'il manque cruellement de professeur des écoles ([au point d'embaucher des gens sans formation !](#)) et que leur [nombre n'augmente que très peu](#) par rapport aux promesses gouvernementales (seulement 3 856 sur les 60 000 promis) ...

Comme il n'y a pas assez d'animateurs, de une on embauche des personnes non formées et inexpérimentées, et de deux on change les taux d'encadrement légaux de manière à pouvoir mettre plus d'enfants par animateur...

Catastrophe assurée...

... et quand il n'y a pas de problèmes de sécurité, on se retrouve avec une « valse des animateurs » (très peu veulent rester travailler dans ces conditions) et des [grèves](#), soutenues [par les parents](#), limitant les repères pour les enfants, et avec une qualité des activités fortement diminuée...



15. Dommages collatéraux

1) **Trop d'heures de cours, difficilement payées.**

Avec cette réforme, une conséquence inattendue est apparue pour les professeurs des écoles remplaçants, ou à temps partiels.

En effet, comme avec la réforme les emplois du temps varient d'une école à l'autre, certains enseignants qui officient dans plusieurs écoles se retrouvent à faire plus d'heures de cours sur la semaine que ce qu'il est prévu contractuellement avec l'Education Nationale.

Cette dernière prévoit bien sûr de faire des « reports d'heures » ou d'indemniser les concernés en conséquence, mais [dans le contexte actuel](#) c'est une difficulté supplémentaire qui aurait pu être évitée. D'autant qu'il est difficile pour un professeur de laisser ses élèves et ses collègues sous prétexte qu'il ferait trop d'heures alors qu'il a été affecté pour une demi-journée !

2) **La [déstabilisation des cinémas](#)**

Le phénomène a été constaté dans plusieurs cinémas : la baisse d'affluence du jeune public le mercredi crée un déficit financier non négligeable pour ces structures qui peinent à le combler.

De plus les changements d'horaires compliquent l'accès des cinémas pour les classes...

3) **Les [sociétés privées](#) s'immiscent dans l'Education Nationale**

Nous l'avons déjà vu : cette réforme coute cher ! Aussi, que ce soit le gouvernement (avec Total) ou bien certains maires comme à [Arras](#) (avec Auchan et Orange), certains n'hésitent pas à faire appel à des sociétés privées pour financer des activités périscolaires... avec tous les risques de dérives que cela comporte.

4) **[L'augmentation des dépenses pour les parents.](#)**

Outres le fait que certains maires aient choisi de faire payer les NAP aux parents, on observe dans de nombreuses communes [une augmentation de la cantine scolaire](#) ! Beaucoup y voient une manière de compenser le coût de la réforme...

Par ailleurs, c'est un fait, la réforme a fait [augmenter les tarifs des gardes d'enfants](#) ! Une charge qui se rajoute pour les parents dans un contexte économique déjà tendu !



5) La dégradation du métier d'animateur et des centres de loisir.

Extrait de la lettre ouverte de Katia Arnold :

« La réforme des rythmes scolaires a multiplié le besoin de personnel, pour un nombre d'enfant important, avec une précarité de l'emploi proposé (3h par semaine) pour des personnes non professionnelles de l'animation.

L'image des animateurs et de l'intérêt pédagogique du centre de loisirs sont fortement entachés.

La qualité d'encadrement est malmenée (et de fait la sécurité des enfants)

Le manque de qualification des professionnels ne permet pas un projet de qualité et une reconnaissance de la profession.

La mise en valeur de 3h d'animation par semaine (TAP) est à l'encontre du projet éducatif global pour l'enfant.

L'enfant se trouve en danger affectif, moral et physique au vue des taux d'encadrement et de la suractivité. Cette réforme des rythmes scolaires doit rester une réforme scolaire sans incidence sur les structures périscolaires existantes, n'excluant pas l'accompagnement, par les fédérations d'Education Populaire et de la CNAF, à la création de nouvelles structures.

Je ne vous parle pas ici de la fatigue croissante des enfants, du rythme soutenu qu'ils subissent, de la surenchère d'activité qui leur est proposée (voir imposée) pour combler le temps jusqu'à 16h30 au nom de l'ouverture culturelle et l'accès aux activités (très disparate selon les lieux, les moyens et sans projet autre que d'occuper)... Mais cela est un autre débat...

L'histoire de l'art, le sport, l'art plastique, le chant... sont au programme scolaire des enfants, quel intérêt de rajouter 3h/semaine aux enfants pour son rythme ? »

Madame la ministre répondra aisément que le PEDT permettra de remédier à cet aspect récurrent d'activités dites "secondaires" (les activités périscolaires se décideront alors en concertation avec les équipes enseignantes...).

Pourtant, ces domaines disciplinaires dépendent bien du domaine de l'instruction, des savoir et savoir-faire transmis par l'enseignement (temps scolaire) !



6) L'argent du ministère mal employé ?

La réforme des rythmes scolaires monopolise temps, énergie et argent au détriment des autres missions de l'Education Nationale.

Dans ce contexte il est notable parmi les actions de la ministre Najat Vallaud Belkacem [l'augmentation de 68,5% de l'indemnité donnée aux recteurs d'académies](#) ! Sans doute a-t-elle jugé que ces derniers ont beaucoup à faire avec la mise en place de cette réforme et leurs nouvelles fonctions de « surveillance »...

Mais encore une fois l'on peut se demander si l'argent alloué à l'Education Nationale est bien utilisé...

À l'heure où le salaire des fonctionnaires est gelé depuis des années, à l'heure où la [ministre reconnaît ironiquement que les enseignants sont mal payés](#) par rapport à leurs homologues européens mais affirme ne rien pouvoir faire, à l'heure où le Premier Ministre déclare que les Français doivent se préparer à « des années de sacrifices », une telle mesure sonne comme une provocation, [« indécent » pour les syndicats d'enseignants](#).

En accordant une telle prime aux recteurs, hauts fonctionnaires dont la rémunération est déjà confortable, alors que de nombreux agents de l'Education Nationale connaissent des difficultés croissantes à boucler leurs fins de mois, la **ministre démontre un profond mépris pour ceux qui, chaque jour, sont au contact des élèves et travaillent à leur réussite.**